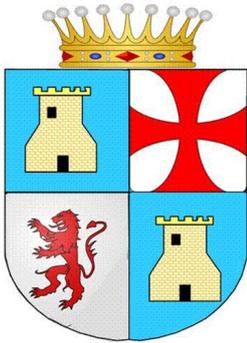


Le Journal d'Auzas



Travaux communaux

Dans ce numéro :

Travaux communaux	1
Intempéries	1
Les vœux	2
Les écoles	2
Impôts locaux	2
Fête du cochon	3
Jumelage (suite)	3
Les brèves du lac	4

La Plage

Le propriétaire du terrain ayant manifesté en conseil municipal son intention de reprendre le terrain sur lequel était édifée la mini-plage, nous avons décidé de la reconstruire au bord du lac sur le terrain communal, et avec toutes les conditions de sécurité requises. Une subvention de 50% nous a été accordée par le Sous Préfet



Sanitaires publics

Nous allons créer des sanitaires publics sur la place Mitterand en surplomb de la cour derrière la Mairie en prolongement de l'appartement de la place. Ce bloc sanitaire comprendra un WC aux normes handicapés et deux urinoirs. Il servira lors des manifestations qui se déroulent sur la place ou dans la salle des fêtes en remplacement des WC du préau qui étaient plus que vétustes.

Une subvention sera demandée au Conseil Général

Pose de panneaux

Suite à plusieurs plaintes de riverains du chemin des crêtes, des panneaux 30km/h seront implantés au quartier Niottes.

Nous allons également racheter un panneau « chemin des crêtes » le précédent ayant été volé.

Calendrier des Manifestations

Carnaval
Samedi 9 mars

Omelette Pascale
Lundi de Pâques 1er avril

Lectures Communes
Samedi 11 Mai

Repas ACCA
Dimanche 19 mai

Fête Locale
Du 19 au 21 juillet

Intronisation
Chapitre de la confrérie du Veau Commingeois
Samedi 20 juillet

Pronomades
Vendredi 30 Août

Intempéries

Si cette année nous avons été plutôt épargnés par la neige, il n'en a pas été de même par la pluie.

La Noue a débordé de son lit à un niveau inhabituel, si bien que les habitants du moulin d'Auzas, Mme et M. LONCAN, ont dû être évacués par les pompiers.

Les autres moulins bien que cernés par les eaux sont restés hors du niveau de la crue.



Les vœux de la municipalité et des associations



Cette année les vœux de la municipalité, comme toujours illustrés par des images des réalisations et des manifestations de l'année écoulée, ont été faits à plusieurs voix avec les Présidents des diverses associations.

Un film sur le survol en ballon du village et de ses alentours a clôturé ces vœux, avant de goûter au buffet, et boire le verre de l'amitié.

Certains ont pu récupérer la traditionnelle boîte de chocolat offerte par la municipalité.

Si vous ne l'avez pas eue, soit que vous n'étiez pas présent lors de la distribution ou lors de vœux, pas de panique vous pouvez la récupérer en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Ces vœux ont également été l'occasion de remercier Arlette BALLESTER, qui a pris une retraite bien méritée et de présenter son successeur en la personne de Anne Marie VIDAL.

Egalement nous en avons profité pour souhaiter la bienvenue au nouveau couple d'Auzasiens Mme et M. LABELLE.

Les écoles

Comme nous vous l'avions annoncé, au vu de l'augmentation des effectifs sur l'école de St Martory, nous avons été contraints de prendre une décision, et d'inscrire nos enfants au RPI Castillon St Martory.

Cette année la répartition entre l'école de St Martory et le RPI est à peu près équilibrée (10 enfants à St Martory et 11 au RPI).

Dans deux ans tous les enfants seront regroupés au RPI puisque aucune dérogation ne sera donnée pour aller à St Martory, qui aura entre temps construit sa nouvelle école, plus petite, destinée à accueillir ses propres enfants.

Un seul bus desservira le RPI, le bus pour St Martory étant supprimé par le Conseil Général

La semaine de 4 jours et demi, qui permettra à nos enfants d'être plus attentifs aux enseignements prodigués par les instituteurs, n'a, malheureusement, pu être instituée par la 3CSM à la rentrée 2013 faute de moyens.

Par contre à la rentrée prochaine on prévoit 7 enfants à St Martory contre 16 au RPI.

Analyse des finances communales réalisée par Proxiti et diffusée sur Internet.

Il fait bon vivre à Auzas !

Les impôts locaux (source Proxiti)

En 2011, le taux de la taxe d'habitation voté par le conseil municipal d'Auzas était de : 5.38 %.

La valeur moyenne de ce taux dans les communes françaises similaires à Auzas était de 8.95 %, en 2011.

A Auzas, le taux de la taxe d'habitation est donc moins élevé de 39.89 % que pour des communes similaires.

En 2011, à Auzas, ce taux est le même que pour 2010.

A Auzas, le taux de taxe d'imposition a ainsi augmenté de 6.96 % entre 2000 et 2011.

Pendant la même période, les communes françaises similaires à Auzas, ont vu leur taux de taxe d'imposition augmenter de 21.77 % en moyenne entre 2000 et 2011.

Depuis 2000, la commune de Auzas a donc moins augmenté son taux de taxe d'imposition que les communes françaises similaires.

A Auzas, le taux de taxe foncière sur le bâti a augmenté de 7.09 % entre 2000 et 2011.

Pendant la même période, les communes françaises similaires à Auzas, ont vu leur taux de taxe foncière sur le bâti augmenter de 22.88 % en moyenne entre 2000 et 2011.

Depuis 2000, la commune de Auzas a donc moins augmenté son taux de taxe foncière sur le bâti que les communes françaises similaires.

A Auzas, la dette due par habitant de la commune en 2011 est moins élevée de 15.71 % que pour des communes similaires.

Par contre cette année une petite augmentation de 1% sera appliquée aux taux d'imposition. Cela fait en effet trois ans que les taux n'ont pas bougé, mais les dépenses (EDF, PTT, carburant, etc..) elles, ont augmenté. Nous nous devons donc de procéder à ce petit réajustement, d'autant qu'avec la crise actuelle, les taux de subvention du Conseil Général sont ramenés de 50% à 40%. Nous avons bien fait de faire les travaux lorsque c'était possible, par exemple la réparation du toit de l'église a bénéficié d'un taux de 70%.

Faites et Fête du cochon

Beaucoup de monde pour cette manifestation sympathique et gastronomique.

Bravo au comité des fêtes et à tous les bénévoles qui ont œuvrés pour sa réussite



220 Kg de cochon découpé et 90 personnes pour le manger.



Jumelage (suite)

Suite à la réception à l'ambassade de France en Mongolie, nous avons pris contact avec Khishig, l'auteur(e) des contes Mongols qui ont été présentés lors du marché de Noël et que les éditions Auzas vont éditer.

Elle a manifesté le souhait du maire de son village, Khuthul, de réaliser également un jumelage avec un village Français.

Ce village situé au Nord de Oulan Bator, la capitale, possède une cimenterie, aussi nous avons pris contact avec Carole Delga, la Maire

de Martres et le directeur de l'usine Lafarge pour envisager la réalisation de ce projet.

Une première réunion a eu lieu, et l'idée de ce jumelage va certainement se concrétiser.

En ce qui concerne Bulgan, la Maire, Gerelt, n'a pas été réélu, nous allons donc entreprendre des démarches pour renouer la relation avec le nouvel élu.

Un contact avec une enseignante a été réalisé par Xavier, qui a en charge à Auzas, les affaires scolaires.

Le village de Martres, suivant notre exemple, va probablement jumeler avec Khutul, village de Mongolie

Villages fleuris

Un diplôme d'honneur cette année pour le village, en compagnie de St Martory, mais également des récompenses pour trois Auzassiens décernées par le Conseil Général.

Une récompense avait également été attribuée lors de la fête locale pour le concours des maisons fleuries à une dizaine d'Auzassiens.



Place Louis Chanfreau
31360 Auzas

Téléphone : 05.61.90.34.17
Télécopie : 05.61.90.23.07
Messagerie : auzas.mairie@wanadoo.fr
Portable : 06.08.93.63.24

**Retrouvez nous sur
le site www.auzas.fr**



Les brèves du lac

Une nouvelle naissance à Auzas

Hugo est arrivé dans la maison de Mme et M. FONTES Rue de Beaulieu. Nous lui souhaitons la bienvenue et adressons nos félicitations aux heureux parents

Deux nouveau permis de construire

Mlle LE GAILLARD a obtenu un permis de construire pour s'établir chemin des Crêtes. Bienvenue au village a cette nouvelle Auzassienne qui réalise des spectacles de marionnettes.
Mme MENAGE va faire des travaux dans la maison de sa grand-mère Jeanette SAHUN.

Adresses e-mail

Si vous souhaitez recevoir rapidement des informations, (alertes intempéries, Manifestations, etc...) n'oubliez pas de donner vos coordonnées au secrétariat.

Pompiers

Félicitation à Nadia FAURE et Mathieu RUSQUES qui ont intégré le corps des pompiers volontaires de St Martory

Autorisation de sortie du territoire

A partir du 1er janvier 2013 nous ne délivrons plus ces autorisation. Le mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination. (carte d'identité dans l'UE, passeport hors UE)

Certains pays imposant des modalités spécifiques supplémentaires, il est conseillé de vérifier au préalable les documents demandés sur le site des affaires étrangères.



Photo Micky Harwood